

**Avocats-conseils**

Jean Héту, Ad. E., Professeur émérite, UdeM  
David Robitaille, Ph.D., Professeur titulaire, UOttawa  
Benôit Frate, Ph.D., Professeur agrégé, UQAM

**PAR SDÉ**

**Steve Cadrin**

Ligne directe : 514 392-5725  
[scadrin@dhcavocats.ca](mailto:scadrin@dhcavocats.ca)

Laval, le 11 juin 2025

**Me Carolina Rinfret**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5e étage, bureau 5.100  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet:** HQD - Demande d'approbation des critères d'évaluation des soumissions de l'appel d'offres pour un bloc de 300 MW d'approvisionnement en énergie solaire photovoltaïque (A/O 2025)  
***Réplique de l'AHQ-ARQ suite aux commentaires du Distributeur sur les demandes d'intervention***

**Dossier :** R-4298-2025

**N/D:** 4503-112

---

Chère consœur,

Par la présente, l'AHQ-ARQ répond à l'invitation de la Régie de l'Énergie (la « Régie »), dans l'avis aux personnes intéressées déposé le 22 mai<sup>1</sup>, de répliquer aux commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur »), ceux-ci ayant été déposés le 5 juin 2025<sup>2</sup>.

Tout d'abord, l'AHQ-ARQ note que le Distributeur ne remet aucunement en question l'intervention de l'AHQ-ARQ ni sa liste de sujets.

Le seul commentaire sur l'AHQ-ARQ porte sur son budget de participation qui, de l'avis du Distributeur, serait « *démesuré* ». Or, l'AHQ-ARQ aimerait rappeler qu'en l'absence d'un calendrier détaillé à ce stade-ci, elle a inclus des heures correspondant à deux jours d'audience. Sans cette hypothèse, le budget de participation de l'AHQ-ARQ serait de 24 000 \$, ce qui le situerait sous la médiane des budgets déposés par l'ensemble des intéressés.

---

<sup>1</sup> A-0003.

<sup>2</sup> B-0009.

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria  
bureau 4500  
Montréal QC H3C 0B4

**Laval**

600, rue Lucien-Paiement  
bureau 1040  
Laval QC H7N 0H7

Téléphone : 514 331-5010  
Télécopieur : 514 331-0514  
[www.dhcavocats.ca](http://www.dhcavocats.ca)

Par conséquent, l'AHQ-ARQ soumet que son budget de participation est tout à fait raisonnable et non « *démesuré* » et qu'il devrait être retenu par la Régie qui pourra, bien sûr, juger de sa participation et des frais réclamés à l'issue du dossier et tenant compte de la durée réelle de l'audience.

L'AHQ-ARQ, en conclusion de cette réplique, invite la Régie à retenir l'ensemble de sa demande d'intervention telle que déposée.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**DHC Avocats**



**Steve Cadrin, avocat**

SC/fn

# 919123